

MISE A DISPOSITION ET RETOUR MISE A DISPOSITION



PRÉAMBULE

Cette opération a pour objet le changement d'utilisation d'une immobilisation, elle permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien à titre gratuit tout en conservant la propriété du bien.

Dans Wininvest on distingue 2 mises à disposition :

- La mise à disposition caractérisée par l'utilisation du bien dans une autre collectivité,
- La mise en affectation caractérisée par l'utilisation du bien dans la même collectivité sur un budget annexe.

La mise à disposition entraîne un arrêt de la constatation des amortissements sur la collectivité et le budget d'origine. Il est possible de créer ou non une fiche dans la collectivité de destination. Pour la création d'un nouveau bien le code, le n° indigo et le libellé sont des champs modifiables.

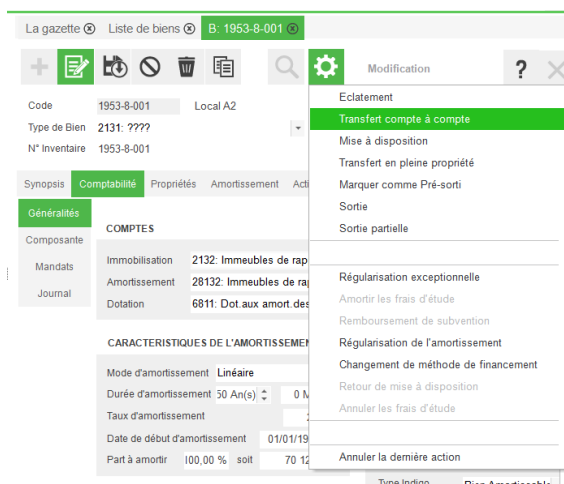
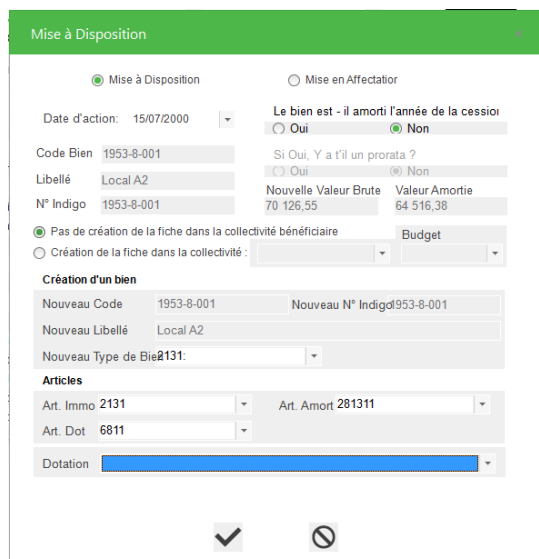
Exemple : Le 1^{er} janvier 1954 la collectivité a acquis un immeuble (bien n°1953-8-001) pour 70 126.55 €, amorti sur 50 ans. Ce local est mis à disposition à l'école de musique le 15 juillet 2000.

1. MISE A DISPOSITION

a. Action de mise à disposition

Dans la fiche du bien 1953-8-001, cliquez sur « Modifier »  puis sur « Action » .

Sélectionnez « Mise à disposition ».

Dans la fenêtre qui s'ouvre sélectionnez « Mise à disposition » car dans notre cas la mise à disposition concerne une autre collectivité.

Renseignez la date du 15/07/2000 puis l'article de dotation et validez.



A SAVOIR



Par défaut tous les biens ont le caractère de « bien actif », la mise à disposition entraîne un changement de cette qualification pour le bien d'origine en « bien mis à disposition » ou « bien mis en affectation ». Les biens mis à disposition sont associés à un drapeau bleu foncé et les biens mis en affectation à un drapeau bleu clair. Ils peuvent être triés sur ce critère dans la liste des biens à l'aide de la légende.

b. Les effets sur les écritures comptables

Chez le propriétaire : le compte d'immobilisation est crédité, et le compte de mise à disposition débité pour la valeur d'origine (70 126.55 €). Le compte d'amortissement d'origine est débité, et le compte d'amortissement de la mise à disposition est crédité, pour la somme des amortissements pratiqués (64 516.38 €).

Chez le destinataire : le compte d'immobilisation est débité, et le compte de mise à disposition crédité pour la valeur d'origine (70 126,55 €). Le compte d'amortissement d'origine est crédité, et le compte d'amortissement de la mise à disposition est débité, pour la somme des amortissements pratiqués (64 516.38 €). La constatation des amortissements continue chez le destinataire.

Dans notre situation de propriétaire :

Synopsis	Comptabilité	Propriétés	Amortissement	Actions	Ajout d'onglet			
Généralités	BUDGET	DATE OPÉRATION	ARTICLE	DÉBIT	CRÉDIT	OPÉRATION	IMPUTATION	ACTION
Composante	01	31/12/1982	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1983	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
Mandats	01	31/12/1984	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1985	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
Journal	01	31/12/1986	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1987	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1988	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1989	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1990	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1991	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1992	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1993	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1994	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1995	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1996	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1997	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1998	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1999	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	15/07/2000	24922		64 516,38	Immobilisation, Réintégration d'amortissement	24 24922 92	Mise à Disposition
	01	15/07/2000	2131		70 126,55	Virement pour solde du compte d'immobilisation	21 2131 92	Mise à Disposition
01	15/07/2000	281311	64 516,38		Virement pour solde du compte d'amortissement	28 281311 92	Mise à Disposition	
01	15/07/2000	2422	70 126,55		Mise à Disposition Débit	24 2422 92	Mise à Disposition	

A SAVOIR



S'il s'agit d'une immobilisation subventionnée il faut également transférer la subvention, le compte de subvention est débité en contrepartie du crédit du compte de mise à disposition. Si le bien subventionné est amortissable il faut également transférer les reprises de la subvention en créditant le compte d'amortissement de la subvention en contrepartie du débit du compte de mise à disposition.



2. RETOUR MISE A DISPOSITION

Lorsqu'une collectivité met à disposition un bien, ce bien peut lui être restitué dans le cas de retrait de compétence ou de désaffectation du bien à la compétence transférée.

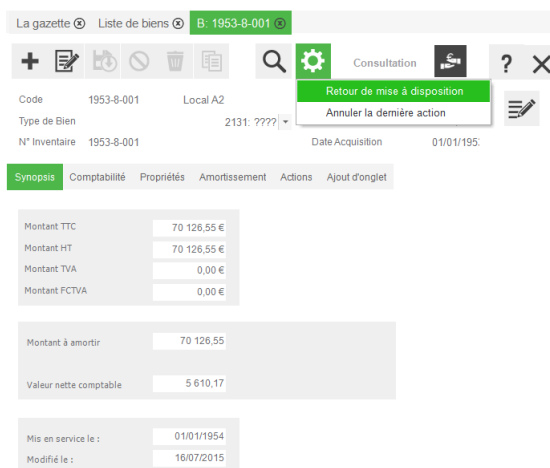
a. Action de retour de mise à disposition

Exemple : L'école de musique change de local, la mise à disposition n'est plus justifiée à partir du 15 août 2005.

Dans la fiche du bien 1953-8-001, cliquez sur

« Action » 

Sélectionnez « Retour Mise à disposition ».



La gazette Liste de biens B: 1953-8-001

Code 1953-8-001 Local A2

Type de Bien 2131: ???? N° Inventaire 1953-8-001 Date Acquisition 01/01/195.

Retour de mise à disposition Annuler la dernière action

Synopsis Comptabilité Propriétés Amortissement Actions Ajout d'onglet

Montant TTC	70 126,55 €
Montant HT	70 126,55 €
Montant TVA	0,00 €
Montant FCTVA	0,00 €

Montant à amortir	70 126,55
Valeur nette comptable	5 610,17

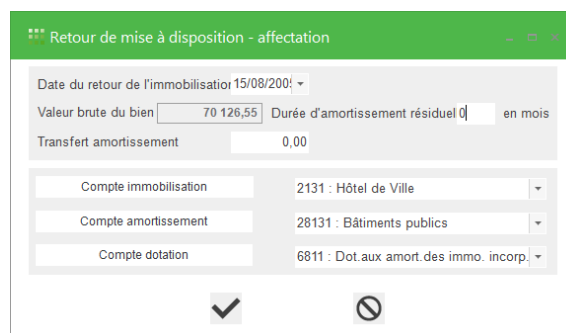
Mis en service le :	01/01/1954
Modifié le :	16/07/2015

A SAVOIR



Lorsqu'un bien est mis à disposition ou en affectation il n'y a que 2 actions possibles : le retour de mise à disposition et l'annulation de la dernière action.

Dans la fenêtre qui s'ouvre renseignez la date du 15/08/2005, la durée d'amortissement résiduelle se calcule automatiquement, vous pouvez valider.



Retour de mise à disposition - affectation

Date du retour de l'immobilisation 15/08/2005

Valeur brute du bien 70 126,55 Durée d'amortissement résiduel 0 en mois

Transfert amortissement 0,00

Compte immobilisation 2131 : Hôtel de Ville

Compte amortissement 28131 : Bâtiments publics

Compte dotation 6811 : Dot.aux.amort.des immo. incorp.

✓

b. Les effets sur les écritures comptables

Chez le propriétaire : le compte d'immobilisation est débité, et le compte de mise à disposition crédité du montant initial du bien (70 126.55 €). Le compte d'amortissement d'origine est crédité, et le compte d'amortissement de la mise à disposition est débité, pour la somme des amortissements pratiqués (70 126.55 €). S'il y a une durée d'amortissement résiduelle la constatation des amortissements continue.



Chez le destinataire : le compte d'immobilisation est crédité, et le compte de mise à disposition débité pour la valeur d'origine (70 126,55 €). Le compte d'amortissement d'origine est débité, et le compte d'amortissement de la mise à disposition est crédité, pour la somme des amortissements pratiqués (70 126,55 €). S'il y a une durée d'amortissement résiduelle la constatation des amortissements continue chez le propriétaire.

Dans notre situation de propriétaire :

Synopsis	Comptabilité	Propriétés	Amortissement	Actions	Ajout d'onglet			
Généralités	BUDGET	DATE OPÉRATION	ARTICLE	DÉBIT	CRÉDIT	OPÉRATION	IMPUTATION	ACTION
Composante	01	31/12/1984	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1985	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
Mandats	01	31/12/1986	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1987	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
Journal	01	31/12/1988	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1989	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1990	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1991	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1992	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1993	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1994	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1995	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1996	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1997	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1998	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	31/12/1999	281311		1 402,53	Amortissement	28 281311 92	Amortissement
	01	15/07/2000	24922		64 516,38	Immobilisation, Réintégration d'amortissement	24 24922 92	Mise à Disposition
	01	15/07/2000	2131		70 126,55	Virement pour solde du compte d'immobilisation	21 2131 92	Mise à Disposition
	01	15/07/2000	281311	64 516,38		Virement pour solde du compte d'amortissement	28 281311 92	Mise à Disposition
	01	15/07/2000	2422	70 126,55		Mise à Disposition Débit	24 2422 92	Mise à Disposition
	01	15/08/2005	2422		70 126,55	Mise à disposition crédit	24 2422	Retour de mise à disposition
	01	15/08/2005	2131	70 126,55		Retour du bien	21 2131	Retour de mise à disposition

A SAVOIR



S'il s'agit d'une immobilisation subventionnée il faut également re-transférer la subvention, le compte de subvention est crédité en contrepartie du débit du compte de mise à disposition.

Si le bien subventionné est amortissable il faut également re-transférer les reprises de la subvention en débitant le compte d'amortissement de la subvention en contrepartie du crédit du compte de mise à disposition.

